

L'argent

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **22 (1920)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

n'y a plus de poids monétaires dans le commerce ; mais il en fut fait usage jusque dans le premier tiers du XIX^e siècle, les pièces de 10 et de 20 francs ayant leur poids dans les boîtes de changeurs concurremment avec les louis.

L'argent.

Avant de conclure, il nous faut jeter un coup d'œil sur l'argent. Ici nous serons bref. L'argent n'a jamais joué de rôle international aussi important que l'or.

Puisque nous commençons notre étude à l'époque où l'on se mit à frapper l'or, nous constaterons que deux espèces d'argent, outre les deniers tournois, melgoriens, etc..., se partageaient alors le marché : l'esterlin anglais, denier qui reste, ou à peu près, au titre de fin, valant 4 deniers tournois, et le cavalier de Flandre, de Marguerite de Constantinople. Le gros tournois¹ de France, au type du châtel, prit bientôt une place prépondérante. Cette pièce a joui d'un renom universel ; elle fut partout imitée².

Créé à un poids supérieur à celui du poids appelé gros³, oscillant dans la pratique autour de ce poids de gros, le gros tournois est inférieur quand il est taillé au marc de Cologne.

Le gros tournois a passé en France par toutes sortes de valeurs de compte au gré des mutations ; il reprenait dans les périodes d'accalmie son équivalent à 1 sou tournois (12 dt), puis 1 sou parisis (15 dt).

¹ Hoffmann, pl. X, 9 ; *Manuel*, pp. 225, 227.

² A. Engel et R. Serrure ont donné une liste des imitations de l'esterlin, du cavalier de Flandre et du gros tournois. (*Traité de num. du moyen âge*, t. III, pp. 1427-1432.)

³ Le poids appelé gros, ancienne drachme ou denier de Néron, pesait 3^{gr},8242, soit trois deniers-poids de 1^{gr},2747.

Lorsque s'est éclipsé le gros tournois, en 1385, sous Charles VI, aucune monnaie d'argent ne le remplace d'abord; le blanc dit guénar, la florette, le gros de roi étaient de circulation beaucoup plus restreinte; les collections de poids monétaires nous offrent seulement quelques poids du gros, dit *croat*¹ en Espagne (2^{gr},50), et, vers la fin du xv^e siècle, quelques poids de *douzain* et de *dizain* en France, quelques poids de *gros* en Milanais.

Le besoin se faisait sentir à nouveau d'une monnaie d'argent internationale.

Créé à Milan et à Gênes par les Sforza sous le nom de lire ou livre italienne d'argent, le *teston*², ainsi nommé de l'effigie qui y est empreinte, fut la pièce de Louis, duc d'Orléans, pour ses États d'Asti et de Milan; devenu roi sous le nom de Louis XII, il l'introduisit en France à la fin de son règne³, en 1513, pour 1/2 livre ou 10 sous tournois⁴.

Si on admet que le pouvoir de l'argent a diminué de moitié entre 1266, époque de saint Louis, et 1550, le teston, qui renferme à peu près le double du gros en poids de fin, occupe la place qu'avait tenue celui-ci dans les transactions. En Italie, le nom de teston avait un sens assez général et désigna longtemps toute pièce forte d'argent: il y a un teston du pape Clément XI de 11 grammes⁵. Mais d'une façon générale, dans la circulation européenne, le teston était à 7 d. 10 g. ou 9^{gr}45, poids usuel⁶; tels furent le teston de France, de

¹ A. Heiss, *op. cit.*, pl. 79 (Catalogne) et 114 (Roussillon).

² F. Gnechi, *op. cit.*, (Milan), pl. XIV, 1. — *Corpus num. ital.* (Asti), t. II, pl. III, 13; le même (Gênes), t. III, pl. VII, 19.

³ Hoffmann, pl. XLIV, 17; *Manuel*, pp. 308 et 312.

⁴ Donc le sou tournois de compte représentait à ce moment, en qualité de fin, le double du sou de compte du nord de l'Italie.

⁵ Poids monétaire du Cabinet de France.

⁶ Le poids de taille était de 25 1/2 au marc (9^{gr},598).

Portugal, de Navarre, de Dombes, de Suisse, Soleure, Lucerne, Sion, Berne, Fribourg, de Milan, de Gênes, de Ferrare; un peu au dessous se classèrent des testons plus faibles de poids et de titre, celui de Piémont ou de Savoie, celui de Lorraine, d'Orange, de Dole.

Le teston, pièce capitale des règnes de François I^{er}, Henri II, Charles IX et Henri III, avait de bonne heure perdu contact avec la livre de compte, suivant une loi inéluctable, mais il eut pour successeur le *franc* ou livre *d'argent*¹ (quelque temps) et, pour plus longtemps, le demi-franc et le quart de franc, justifiés à leur origine par leur rapport exact avec la livre de compte. Il y eut aussi le *quart d'écu*² et le demi-quart ou huitième, qui n'étaient pas le quart ou le huitième d'un écu d'argent inexistant, mais qui étaient ainsi dénommés et calculés d'après l'écu d'or : c'étaient le quart et le huitième de l'écu d'or monnayés en argent.

Le quart d'écu avait à peu près le poids et le titre de l'ancien teston; tandis que le franc était de poids supérieur et de titre moindre. Nous avons de nombreux poids monétaires de ces diverses pièces, et nous constatons que le commerce s'accommodait de réductions sensibles sur le poids officiel.

Voici le tableau des poids de tolérance inscrits sur nos dénéraux :

N. B. — J'ai mis entre parenthèses les poids forts (poids de taille), pour lesquels je ne connais pas de poids monétaires en nature. J'ai indiqué par une étoile les poids de tolérance³ du teston, mentionnés par les édits de 1586 et 1640, pour lesquels il n'y a pas de poids monétaires en nature.

¹ Hoff., pl. LXXVI, 20; *Manuel*, pp. 332, 334, 335.

² Hoff., pl. LXXVI, 28; *Manuel*, pp. 332, 335.

³ Titre de tolérance minimum : 10 d. 19 g., soit 0,860.

Poids des monnaies en deniers et grains.	Poids des monnaies en grammes.	Noms des monnaies.	Titre légal de fabrication en deniers et grains.	Titre en millièmes.	Valeur intrinsèque actuelle.
(XI D. III G.)	(14,18)	Franc ¹	10 d. 10 g.	0,830	2 fr. 60
XI D. I G.	14,07	Franc ²	10 d. 10 g.	0,830	2 fr. 58
X D. XVI G.	13,60	Quatre réaux
X D. XII G.	13,38	Franc ³	10 d. 10 g.	0,830	2 fr. 46
	13,38	Quatre réaux
(VII D. XV G.)	(9,72)	Quart d'écu ¹	11 d. 11 g.	0,912	1 fr. 96
VII D. XII G.	9,56	Quart d'écu ²	11 d. 11 g.	0,912	1 fr. 93
	9,56	Teston ¹	11 d. 6 g.	0,896	1 fr. 90
(VII D. X G.)	(9,45)	Quart d'écu ³	11 d. 11 g.	0,912	1 fr. 90
VII D. X G.	9,45	Teston ²	11 d. 6 g.	0,896	1 fr. 88
(VII D. VIII G.)	(9,35)	Quart d'écu ⁴	11 d. 11 g.	0,912	1 fr. 88
VII D. VI G.	9,24*	Teston	11 d. 6 g.	0,896	
VII D. IV G.	9,13*	Teston	11 d. 6 g.	0,896	
(V D. XIII G.)	(7,06)	Demi-franc ¹	10 d. 10 g.	0,830	1 fr. 30
V D. XII G.	7,01	Demi-franc ²	10 d. 10 g.	0,830	1 fr. 29
V D. VIII G.	6,80	Deux réaux
V D. VI G.	6,70	Demi-franc ³	10 d. 10 g.	0,830	1 fr. 23
	(6,70)	Deux réaux
(III D. XVIII G.)	(4,85)	Huit. d'écu ¹	11 d. 11 g.	0,912	0 fr. 98
III D. XVIII G.	4,78	Huit. d'écu ²	11 d. 11 g.	0,912	0 fr. 96
	4,78	Demi-teston ¹	11 d. 6 g.	0,896	0 fr. 95
III D. XVII G.	4,73	Huit. d'écu ³	11 d. 11 g.	0,912	0 fr. 95
	4,73	Demi-teston ²	11 d. 6 g.	0,896	0 fr. 94
III D. XVI G.	4,67	Huit. d'écu ⁴	11 d. 11 g.	0,912	0 fr. 94
III D. XV G.	4,62*	Demi-teston	11 d. 6 g.	0,896	
III D. XIII G.	4,56*	Demi-teston	11 d. 6 g.	0,896	
(II D. XVIII G.)	(3,55)	Quart de franc ¹	10 d. 10 g.	0,830	0 fr. 65
II D. XVIII G.	3,50	Quart de franc ²	10 d. 10 g.	0,830	0 fr. 64
II D. XVI G.	3,40	Réal
II D. XV G.	3,35	Réal
	3,35	Quart de franc ³	10 d. 10 g.	0,830	0 fr. 61

Le franc et le quart d'écu n'eurent pas sur les marchés d'Europe la même vogue que les testons ou les réaux d'Espagne et leurs multiples. L'Espagne, dès le règne de Ferdinand et Isabelle, avait des pièces d'argent de huit réaux (21 d. 8 g. = 27^{gr},20) et divisions jusqu'au *réal*¹, le réal ayant un poids de 3^{gr},40, donc voisin du poids des pièces d'or. Charles-Quint et Philippe II ont changé les types², mais au reste ont conservée telle quelle cette remarquable série.

Vers le même temps que l'Espagne, vers 1500, l'Allemagne, qui possédait des mines d'argent, a lancé ses gulden-groschen (gros à la valeur du florin), puis ses joachimsthalers, des mines du Joachimsthal en Bohême, dits jocondalles, et, par abréviation *thalers* ou dalles. Les thalers, de 22 den. environ (28^{gr},04), furent frappés dans toute l'Allemagne. Les ordonnances monétaires des rois de France sont remplies de leurs images; elles ont beau les décrier; elles les reproduisent chaque fois; cependant, chose curieuse, la collection du Cabinet de France ne possède aucun poids de thaler. Le thaler était à peu près le double du franc.

Le thaler eut plusieurs représentants aux Pays-Bas, plusieurs *philippus d'argent* ou philippedalles : le philippedalle de Flandre³ à 27 d. (34^{gr},41) et la dalle de Bourgogne ou *patagon*⁴ à 22 d.; ces pièces-là aussi

¹ A. Heiss, *op. cit.*, pl. 21, fig. 81.

² A. Heiss, *op. cit.*, pl. 29.

³ A. Heiss, *op. cit.*, pl. 174, 97.

⁴ A. Heiss, *op. cit.*, pl. 192, 20. L'origine du mot *patagon* est contestée. On a proposé les hypothèses suivantes :

1^o Forme comparative de *patac*, ancienne monnaie de la région du Rhône, qui valait 1 double du pays (1 1/2 tournois). Ce mot *patac* serait, selon moi, une espèce d'onomatopée pour désigner une monnaie sonnante mieux sur le comptoir que le denier. Patagon serait venu de Patac, comme médaillon de médaille et ducaton de ducaton.

2^o Forme substituée à *battacone*, de battre en italien (?), comme jeton de jeter. (*Monatsblatt*, de Vienne, 1910, p. 197.)

3^o Pour *Ba-ta-ca*, abréviation de *Abou-tâca*, mot qui, en arabe, signifie père de la fenêtre, parce que les Arabes auraient pris pour des fenêtres les colonnes d'Hercule qui figurent sur le teston napolitain de Charles-Quint, et auraient ensuite transporté ce nom, *pataca*, au patagon, puis à la piastre (*Grande Encyclopédie*, s. v. *Patard*),

sont fréquemment décriées par nos rois, et elles reparaissent toujours. Leur crédit survécut aux faveurs que leur consentit la Ligue. « L'approbation des peuples est plus grande sur les dictes monnoyes de Flandres que sur aucunes autres d'argent estrangères », dit l'ordonnance de 1629.

Le philippus d'argent, plus fort de poids que le thaler, avec ses 27 deniers, annonçait le *ducaton*¹, et l'ensemble de ces pièces, frappées en Allemagne, en Flandre et en Italie, a marqué un relèvement toujours grandissant du poids de l'unité d'argent en Europe. Même, à partir de 1600, Gênes a frappé son grand écu (*stretto*) ou *croisat*², qui va jusqu'à 38^{gr},24.

La France n'avait toujours, sous Louis XIII, que ses demi-francs et quarts d'écu, et elle était inondée de l'argent étranger : réaux d'Espagne, philippus de Flandre, thalers, *chelins* ou sous d'Angleterre et ducaton. Une refonte générale était projetée; elle fut commencée en 1644.

En même temps que le louis d'or, fut créé le louis ou *écu d'argent*³. Celui-ci était au titre de fin, au type de l'écu et à la valeur de compte de l'ancien écu d'or, 60 sous. De là vient que cette valeur de 60 sous ou 3 livres, au dessus de laquelle s'était haussé l'écu d'or, mais dont la nouvelle pièce d'argent justifia pour quelque temps le nom,

mais cette hypothèse ne saurait être valable que pour le nom de pataca appliqué à la piastre par les Arabes et par les Portugais; j'y vois dès lors un jeu de mot qui a rapproché le mot pataca, déjà existant, de Ba-ta-ca.

4° Au sens de grand pied boiteux (?) d'après l'espagnol, épithète dans le genre du mot « cornu » employé en France pour désigner les pièces irrégulières ou mal frappées (*Grande Encyclopédie*, s. v. *Patagon*).

5° Au sens de pièce à la croix pattée (Halke, *Wörterbuch*). L'auteur constate, en effet, que les patagons portugais avaient une croix à larges pattes. Je penserais plutôt que l'idée de grosse patte peut être venue par allusion à la silhouette de la croix feuillue de Bourgogne du patagon primitif.

¹ A. Heiss, *op. cit.*, pl. 191, 10.

² *Corpus num. ital.*, t. III, pl. XII, 4.

³ Hoffmann, pl. LXXXVIII, 87; *Manuel*, pp. 344, 346.

continua à s'appeler écu, indépendamment des espèces, pendant tout le xvii^e siècle¹. L'écu d'argent ou *écu blanc* pesait 4 louis d'or et équivalait à 8 réaux d'Espagne.

Nous avons des poids monétaires de cet écu de 8^{11/12} au marc (27^{gr},45); nous n'avons pas, en revanche, de poids monétaires de la taille renforcée à 8 au marc (1709-1717), ni de la taille affaiblie à 10 au marc (1718-1725). Nos poids reparaissent avec l'*écu aux lauriers*² (1726) dont la taille, 8^{3/10} au marc, toute proche de celle de l'ancien écu, a persisté jusqu'à la fin du régime. La valeur de compte était en 1792 de 6 livres.

Dans cette période, l'Espagne continue la frappe de ses grosses pièces, mais, sous Louis XIV, l'habitude est d'appeler *réal* l'ancienne pièce de 8 réaux, qui était l'équivalent de notre écu, et de traiter les divisions comme des sous-multiples; la pièce de 27^{gr},20 est donc bien l'unité, comme l'écu de France. Nous avons vu pour l'or phénomène semblable. Vers la fin de la période, à l'époque où fut créé le type aux colonnes d'Hercule, le nom de *piastre*³ se substitua à celui de réal.

Aux Pays-Bas, la pièce lourde d'argent s'appelait *souverain d'argent*: c'était l'ancien patagon.

Enfin l'Italie se partage entre les ducats, les croisats de Gênes et les écus de Médicis ou de la maison de Lorraine en Toscane.

Depuis 1789, le poids de la pièce d'argent n'a pas été augmenté; un poids plus fort que celui de notre pièce de 5 francs (25 grammes) ne serait pas pratique. C'est donc l'*écu de six livres* (120 sous) qui survit dans la pièce de 100 sous, dite parfois écu, avec quelque réduction de poids. L'ancien écu et la pièce de 5 francs, représentés

¹ « Sait-il bien ce que c'est que cinq cents écus? — Oui, monsieur, il sait que c'est mille cinq cents livres. » (*Les Fourberies de Scapin*, acte II, scène XI.)

² Hoffmann, pl. CX, 50; *Manuel*, pp. 363, 367.

³ A. Heiss, *op. cit.*, pl. XLVIII, 42. En italien, piastre signifie plaqué.

concurrentement par des poids monétaires, ont d'ailleurs commencé par circuler côte à côte; c'est à Berne et dans le canton de Vaud que la contremarque, apposée sur l'écu français de 6 livres¹, a prolongé son existence.

Conclusion.

Quels que soient les changements survenus depuis la révolution, les plus anciennes unités monétaires ont laissé des vestiges de leur existence dans les systèmes actuellement en usage².

Le *ducat* (3^{gr},494), a été frappé comme monnaie complémentaire (monnaie de négoce) jusqu'à ces derniers temps en Hollande et en Autriche. avec son titre de 23 ³/₄ karats³ ou 0,983, et cette survivance est chose curieuse; mais la monnaie à ce titre, tout voisin du fin, est devenue exceptionnelle dans le monde.

Seul des espèces que nous avons énumérées, le *souverain* anglais ou *livre sterling* s'est accommodé aux faits de telle sorte qu'il subsiste encore en nature, comme unité effective, avec sa valeur de 20 sous ou 20 shillings⁴. C'est que le sou anglais de compte a toujours été supérieur de valeur à ceux des autres États, il valait 4 sous français (sous tournois) du temps de saint Louis⁵, 7 ¹/₂ sous tournois à l'époque de Jean le Bon⁶, environ

¹ R. Mowat, *Rev. num.*, 1902, 284; 1903, 61.

² Voy. le tableau des monnaies actuelles du monde entier (avec figures), dans la *Grande Encyclopédie* s. v. *Monnaie*, par E. Babelon. On y trouvera un bon résumé de la question du monométallisme et du bimétallisme. — Cf. sur ces monnaies A. Engel et R. Serrure, *Traité de num. moderne et contemporaine*.

³ 23 ³/₄ karats est exactement 0,989. ¶

⁴ Un bill a été déposé à la Chambre des Communes pour ramener cette numérotation au système décimal. (*Num. Circular*, 1917, pp. 325 et 442; 1918, p. 234.)

⁵ Puisque le denier esterlin valait 4 deniers tournois.

⁶ En effet, l'écu d'or est évalué en 1360, pour la rançon du roi, 40 deniers esterlins; or, il valait officiellement, à la même époque, 25 s. t. ou 300 d. t. Le rapport de 300 à 40 est 7,5.